|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/931** | Le 16 octobre 2019 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)****– Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 26 juillet 2019, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 6 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-7 doit être appliquée. Le titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe à la présente lettre. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative CACE/915 en date du 9 août 2019, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 9 octobre 2019.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 16 décembre 2019, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnées dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexe**: – Titre et résumé du projet de Recommandation

 – Document [6/373](https://www.itu.int/md/R15-SG06-C-0373/en)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
https://www.itu.int/md/R15-SG06-C/en

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l’UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par
la Commission d'études 6 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1877-1 Doc. 6/373

Méthodes de correction d'erreurs, de mise en trame des données, de modulation
et d'émission pour la deuxième génération de systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre

La révision proposée comprend:

1 des modifications apportées aux textes du «*considérant*» et du «*recommande*»;

2 l'adjonction de l'Annexe 2, qui décrit les paramètres du système de transmission DTTB (radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre) ATSC 3.0 et comporte des pièces jointes fournissant des renseignements complémentaires sur la norme ATSC 3.0;

3 l'adjonction de l'Annexe 3, qui décrit les paramètres du système de transmission DTMB-A et comporte des pièces jointes fournissant des renseignements complémentaires sur la norme DTMB-A (le contenu est tiré de la Recommandation UIT-R BT.1306);

4 l'adjonction de l'Annexe 4, qui donne des lignes directrices sur le choix d'un système.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_